



H.D.F.
INFO
N° 1

*Cet HDF INFO a été conçu
pour vous permettre de
l'afficher sur le panneau
syndical*

L'ACTION EN CONTINU

La situation nécessite une forte réaction des personnels et de leurs syndicats. La réforme Chatel, les suppressions de postes et l'absence de perspective de revalorisation pour tous à L'Education Nationale ainsi que la situation à l'AEFE, impose de mener les actions nécessaires pour imposer d'autres mesures. Le SNES doit jouer son rôle de syndicat majoritaire face à l'attaque menée par Sarkozy et son gouvernement contre le second degré et ses personnels.

L'**US** n° 689 fait le point sur la réalité des réformes Chatel. Le **HDF Infos N° 6** du 17 décembre fait le point de la situation à l'AEFE.

Pour l'étranger, le SNES appelle tous les personnels à participer aux actions du mois de janvier pour imposer une autre politique en France et à l'étranger.

Autour de la journée nationale d'action du 14 janvier, le SNES appelle à organiser des heures mensuelles d'information syndicale pour débattre des réformes Chatel et de la situation à l'AEFE en vue de la grève du 21 janvier. Faites remonter au Secteur HDF du SNES, les grandes lignes du contenu de ces réunions. (hdf@snes.edu)

Le 21 janvier 2010, grève dans toute la fonction publique en France et à l'étranger.

A la fin du mois, soutien à la manifestation du 30 janvier sous toutes les formes appropriées.

Après janvier, prévoir les suites si Sarkozy et son gouvernement restent sourds à nos demandes.

**POUR ETRE ENCORE PLUS FORT ET EFFICACE,
ADHEREZ ET FAITES ADHERER
AU SNES-FSU.**

Paris, le 8 janvier 2010

POSTES

La RGPP se traduit par une suppression massive d'emplois dans la fonction publique. L'Éducation nationale paye un lourd tribut : 45 000 emplois supprimés depuis 2003 auxquels s'ajoutent 5200 postes à la rentrée prochaine dans le second degré. L'AEFE n'est pas en reste. Lors des CA, des CTP, la direction de l'Agence ne cesse de rappeler que « Bercy réclame la suppression de postes d'expatriés ». Ces suppressions se focalisent exclusivement sur les postes d'enseignants. Bercy comprend la nécessité de postes d'expatriés de direction et de gestionnaires-comptables mais il ne comprendrait pas la nécessité de maintenir des expatriés enseignants. A qui la faute ? Si ce n'est à l'Agence qui n'a su ou voulu défendre par le passé la spécificité des missions attribuées aux expatriés enseignants.

Pour la rentrée 2009-2010, aux 10 postes supprimés initialement au Maghreb, se sont ajoutés 50 postes. Pour la rentrée 2010-2011, sur les 80 postes annoncés, 66 sont déjà supprimés.

Les collègues concernés par ces suppressions en subissent directement les conséquences à la fois financières et matérielles mais aussi morales. Cette politique de désengagement financier de l'État touche aussi les établissements. Certes, ces postes d'expatriés sont remplacés par des postes de résidents mais ils le sont à coût complet, fragilisant ainsi davantage leur budget et alourdissant les charges d'écolage. À terme c'est leur équilibre financier qui est menacé.

D'autre part, dans les pays « difficiles », ces postes de résidents se retrouvent vacants, faute de candidats. Là, c'est l'équilibre détaché titulaire /contrat local qui est en cause.

Enfin, qui assurera les missions initialement dévolues aux expatriés ?

Pour toutes ces raisons, le SNES, attaché à un service public d'enseignement français à l'étranger demande un financement de l'État à hauteur des besoins réels de l'AEFE.

REVALORISATION DES RÉMUNÉRATIONS

Les pertes de pouvoir d'achat s'accumulent pour l'ensemble des fonctionnaires. Elles sont d'autant plus importantes pour les personnels de second degré que la situation stagne depuis la revalo de 89.

Au niveau éducation nationale, un résultat sur la revalorisation pour tous est indispensable !

Le volet spécifique pour l'étranger ne doit pas être négligé pour autant.

Le problème actuel de ces rémunérations est leur inadéquation à la situation de fonctionnaire à l'étranger et au pays d'affectation.

Cela nécessite des mesures sur le niveau de rémunération et sur les éléments annexes de celle-ci.

Il faut une adaptation des IE et ISVL aux conditions réelles de vie dans chaque pays. Il faut aussi des prestations sociales qui couvrent l'ensemble des frais inhérents à la situation des familles à l'étranger.

Il est également indispensable d'accompagner les résidents dans leur situation réelle d'aujourd'hui à savoir la prise en charge des frais de voyage des familles ainsi que de leurs frais d'installation.

Et pourquoi pas créer un revenu de substitution pour les conjoints sans emploi comme le propose le projet de loi du gouvernement pour les fonctionnaires payés par le ministère des Affaires étrangères.

FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Depuis quelques années la situation dans un certain nombre d'établissements de l'AEFE se dégrade : cette situation résulte grandement de la gestion du chef d'établissement qui applique avec zèle les instructions de l'AEFE. Ces quelques chefs d'établissements, mais leur nombre semble croître, se permettent des méthodes de direction indignes d'un fonctionnaire de l'Etat. Dans ces établissements, ils se comportent comme des potentats locaux et gèrent de manière autoritaire en installant un climat de tension voire de crainte. Les exemples sont nombreux : convocations intempestives des collègues sans objet, interpellations devant les élèves, ingérences dans la pédagogie

Ailleurs, mais parfois dans les mêmes, ce sont les règles de fonctionnement démocratiques qui sont bafouées : des budgets non communiqués et des cartes scolaires non votées en CE, des CCPL où ne sont pas respectées les priorités, des heures d'information syndicales refusées au mépris des textes, ...

De récentes initiatives de l'Agence semblent conforter ces dérives. Au CTP, l'Agence explique que l'avis du chef d'établissement porté sur la demande de renouvellement de détachement lui permet de demander la justification d'un avis négatif. Mais dans la réalité, des chefs d'établissement en usent comme d'un moyen de pression. Il faut souvent une intervention répétée des organisations syndicales, tant localement que nationalement, pour que l'Agence intervienne. L'action de la section syndicale permet au cas par cas de lutter contre ces comportements.

Avec la réforme « Chatel » qui vise à transformer les chefs d'établissements en véritables DRH, la situation va encore empirer.

Ces problèmes ne seront résolus sur le long terme que par une démocratisation du fonctionnement des établissements, sur le modèle EPLE, par la transformation des conseils d'établissements en instance décisionnelle.

Une réforme à l'opposé de la réforme « Chatel » !

DEVENIR DES RÉSIDENTS

Depuis la création des résidents, l'utilisation de ces postes n'a cessé d'être dévoyée. Ces personnels sont utilisés à la place des expatriés sans en avoir la rémunération. L'action des personnels avec le SNES a permis d'obtenir des améliorations avec la création de l'ISVL et de l'avantage familial mais demeurent les problèmes de carrière, de voyage et d'installation et de niveau de rémunération : interruption de la carrière (avancement et retraite) pendant les 3 premiers mois, déménagement et billet d'avion à la charge des collègues, et les ISVL se sont révélées insuffisantes et en décalage avec le coût réel de la vie.

Cette situation crée de fait des problèmes de recrutement dans un certain nombre d'établissements, notamment dans les pays difficiles et pose problème à tous les personnels.

De plus, depuis 3 ans, l'Agence supprime massivement des postes expatriés transformés en postes de résidents.

Or, la direction de l'Agence ne cache pas le fait que les missions dévolues aux expatriés seront transférées aux résidents ce qui est déjà le cas dans certains établissements du réseau.

La disparition des expatriés imposerait la mobilité aux résidents. Là encore, l'Agence ne s'en cache pas.

Parallèlement, la réforme « Chatel » du lycée avec un tronc commun élargi pour la classe de première et des matières qui perdent des heures d'enseignement ne pourrait que provoquer des suppressions de postes dès la rentrée 2010. Les postes de résidents risquent d'être particulièrement touchés.

Le SNES demande une réforme du décret 2002-22 qui mettra fin aux 3 mois de disponibilité des faux résidents, créera une prise en charge des déménagements et voyages sans imposer la mobilité et qui permettra une remise à plat des niveaux des ISVL.



TOUS EN GREVE, LE 21 JANVIER

**POUR UNE AUTRE POLITIQUE A L'EDUCATION
NATIONALE
COMME A L'AEFE**

CONTRE

- LES « REFORMES » CHATEL
- LA MOBILITE DES RESIDENTS
- LE PROFILAGE DES POSTES DE RESIDENTS
- LES SUPPRESSIONS DE POSTES
- L'AUTORITARISME GRANDISSANT DES CHEFS D'ETABLISSEMENT

POUR

- DES CREATIONS DE POSTES DE RESIDENTS ET D'EXPATRIES FINANCES PAR L'ETAT
- UNE MISE A NIVEAU SUBSTANTIELLE DES ISVL
- L'AMELIORATION DE LA SITUATION DES RECRUTES LOCAUX
- UN AVANTAGE FAMILIAL COUVRANT RÉELLEMENT LES FRAIS DE SCOLARITE
- LA MODIFICATION DU TEXTE SUR LES CONGES MALADIE
- LA FIN DES 3 MOIS DE DISPONIBILITE POUR LES RESIDENTS ET LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE

**AVEC LE SNES, DE L'AMBITION
POUR L'AEFE**